

Renouveau Magazine

Nous ne sommes pas des pigeons ...



Editorial

www.renouveau-dalhem.be

Au nom des membres du mouvement politique Renouveau, je suis heureux de vous présenter la première édition de ce Renouveau Magazine. Vous y trouverez des informations sur nos propositions, des échos du Conseil communal et les coordonnées de nos représentants. Nous tâcherons de défendre au mieux l'intérêt de nos projets et de convaincre du bien-fondé de nos idées.

Nous sommes une équipe soudée. De plus, nous bénéficions d'un soutien important de la population de Dalhem. Depuis les dernières élections, nous sommes devenus le groupe le plus représenté au Conseil communal. Nous avons une responsabilité au vu de l'attente de changement des Dalhemois. Le groupe Renouveau continuera à augmenter le débat, la participation citoyenne et la transparence au sein de la classe politique dalhemoise. Il apparaît capital de développer une politique communale proche du citoyen et de demeurer constructif, innovateur et créatif dans notre travail de conseillers communaux ou CPAS. Nous encourageons un débat sain d'idées en mettant en avant l'intérêt de Dalhem.

Conformément aux statuts de notre mouvement (un maximum de 6 années à la même fonction) et afin de respecter un processus démocratique, un nouveau comité (Alexandre Hebert (Président), Joseph Cloes (vice-Président), Serge Belleflamme (Trésorier), Michel Dormans (Trésorier adjoint), Juliette Claude-Antoine (Secrétaire), Loïc Olivier (Secrétaire adjoint)) a été élu par l'assemblée générale du Renouveau.

Restons toujours positifs et désireux du meilleur pour notre commune en étant à l'écoute de nos concitoyens ! Le chemin est encore long ... Tout vient à point à qui sait attendre ...

Je reste disponible, à l'écoute de vos remarques et autres questions concernant le mouvement Renouveau.

Bonne lecture,

Alexandre HEBERT
Président du Renouveau



Les Points supplémentaires de Renouveau

Lors des différents Conseil communaux voici les **points supplémentaires que nous avons proposés**: Patrimoine historique de Dalhem / Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité / Réduction des coûts écologiques et financiers du Conseil / Rue cyclable / Adhésion à la Charte du volontariat / Chèques-commerce / Plan stratégique transversal / Conseil des Enfants / Taxe sur les inhumations-révision / Campagne «au-delà de 2015». Vous en trouverez les détails sur notre site <http://www.renouveau-dalhem.be> ou sur demande auprès de l'un de nos membres.

Ces points ont été retirés de l'ordre du jour ou ont été refusés par la majorité sauf le dernier qui a reçu le soutien de sept conseillers de la majorité et du bourgmestre. Il a donc été accepté.

Systématiquement les points proposés par Renouveau sont rejetés par la majorité sous prétexte que: «**ce n'est pas à l'opposition de dicter le rythme de la majorité**». Un des points que nous avions proposé (CCATM) a par la suite été proposé par le Collège au Conseil : quelle est l'utilité d'une telle démarche ?

Le Règlement d'Ordre Intérieur proposé par le Collège et voté à l'unanimité précise pourtant que les **conseillers** doivent «adopter une **démarche proactive**, tant au niveau individuel que collectif, dans l'optique d'une bonne gouvernance».

Nous avons décidé d'entrer dans cette démarche et par conséquent nous continuerons à proposer les projets qui nous semblent importants pour le bon développement de notre commune.

Renouveau au Conseil communal

Groupe le plus important du Conseil et **seul groupe d'opposition**, nous étudions tous les dossiers proposés par le Collège et nous ajoutons des sujets qui nous semblent intéressants pour la Commune.

Nous avons approuvé le programme de politique générale présenté par le Collège car nous estimons que ce programme est un bon projet, ambitieux et rempli de nouvelles idées. Il correspond bien à notre programme électoral. Vous pouvez **compter sur nous** pour veiller à sa mise en application.

Concernant les dossiers présentés par le Collège nous avons posé de nombreuses questions et, suivant les réponses reçues, **nous avons approuvé 86% des dossiers**. Nous nous sommes abstenus ou avons voté non lorsque nous n'avions pas de réponse ou que la justification reçue ne nous satisfaisait pas. Cette manière de réagir entraîne parfois des votes un peu différents de la part de nos conseillers, cela enrichit le débat ! Nos amendements ont été acceptés à 50% mais la majorité, dogmatique et doctrinaire, a refusé, à 90%, nos points supplémentaires.

Notre but: que notre Commune soit bien gérée, de manière transparente et avec la participation des citoyens. Nous continuerons à faire notre travail d'opposition de manière consciencieuse et proactive tout en essayant de vous informer, le mieux possible, du quotidien de notre Commune.

Le Conseil communal ...

Le Conseil communal constitue l'organe représentatif de toute la population de la Commune.

Les Conseillers, dont le nombre varie de 7 à 55 en fonction du nombre d'habitants, sont élus pour une durée de 6 ans par l'ensemble des électeurs de la Commune.

Sauf exceptions, le Conseil communal se réunit «toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an» (article L1122-11 du CDLD).

Le Conseil communal est présidé par le Bourgmestre ou le Président du Conseil communal (un membre du Conseil communal).

Le Conseil communal détient le pouvoir législatif à l'échelon local. Il fixe les règles dans toutes les matières qui sont d'intérêt communal, c'est-à-dire celles qui ne sont pas attribuées par la loi ou par la Constitution à un autre pouvoir (les Provinces, les Communautés, les Régions ou l'Etat fédéral). Il délibère et statue aussi sur tout autre sujet qui lui est soumis par l'autorité fédérale ou par les Communautés, les Régions ou la Province.

Parmi les missions obligatoires de la Commune figurent l'organisation et le cofinancement du CPAS (organe qui gère l'aide sociale), l'organisation de l'enseignement communal primaire, le logement, la gestion de l'état civil, la tenue des registres de la population, le contrôle des chômeurs, la couverture des déficits des fabriques d'église, l'établissement des listes électorales, le maintien de l'ordre public, l'aménagement et l'entretien des voiries communales.

Les missions facultatives concernent l'enseignement de niveau autre que primaire, le logement, le tourisme, la promotion de l'activité économique, d'activités culturelles...

La commune de Dalhem est soumise à la tutelle de la Province de Liège, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral.

Dans le cas de notre commune, le Bourgmestre a gardé la fonction de Président du Conseil communal.

Les élus dalhemois sont au nombre de 17 (outre le Président du C.P.A.S.) et sont :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| • BELLEFLAMME Serge | RENOUVEAU |
| • BOLLAND-BOTTY Josette | PS-Echevine |
| • CLIGNET José | MR |
| • CLOES Joseph | RENOUVEAU |
| • DECKERS-SCHILLINGS Evelyne | MR |
| • DELIEGE Francis | RENOUVEAU |
| • DEWEZ Arnaud | MR-Bourgmestre |
| • DHEUR Marie-Eve | CDH |
| • GIJSENS Léon | MR-Echevin |
| • HEBERT Alexandre | RENOUVEAU |
| • HOTTERBEE France | RENOUVEAU |
| • JANSSEN Marie-Catherine | PS-Echevine |
| • OLIVIER Loïc | RENOUVEAU |
| • PHILIPPENS-THIRY Séverine | MR |
| • POLMANS Ariane | MR-Echevine |
| • STEENEBRUGGEN PHILIPPE | RENOUVEAU |
| • VAN MALDER-LUCASSE Huguette | PS |

Pour rappel, les séances du Conseil communal sont publiques et ont lieu, en principe, une fois par mois. Il arrive en effet qu'un point urgent à soumettre aux Conseillers exige une réunion supplémentaire.

Les prochaines séances prévues, organisées actuellement à l'école de Mortroux, Foulerie, 4, se tiendront, à 20 h, les jeudis:

- 27 juin 2013,
- 29 août 2013,
- 26 septembre 2013,
- 31 octobre 2013,
- 28 novembre 2013,
- 19 décembre 2013.



Pour vous permettre d'apprécier le travail effectué par le groupe RENOUEAU au sein de l'opposition, voire d'un peu mieux comprendre la vie politique de votre Commune, nous vous convions à assister aux séances du Conseil communal.

L'ordre du jour de celles-ci est publié notamment sur le site Internet de la Commune (ou via la page Facebook) mais également sur notre site : www.renouveau-dalhem.be

Dans l'attente du plaisir de vous y rencontrer ...

Les sept conseillers RENOUEAU

Désignation de représentants issus du Conseil communal

Le Conseil communal élit ses représentants au sein de commission (CoPaLoc, relative à l'enseignement communal), d'intercommunales et d'associations de droit public. Le principe (basé sur la loi du 16/7/1973, garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques) veut que les différents groupes soient représentés de manière proportionnelle aux résultats électoraux. Renouveau adhère à cet aspect fondamental. Il s'agit d'appliquer une règle de transparence et de respect du souhait des électeurs. Or, nous sommes déçus que ce calcul ne soit pas effectif pour l'ensemble des postes à pourvoir. Un seul représentant Renouveau sur six membres a été élu à la CoPaLoc (commission concernant l'enseignement communal). Aucun conseiller Renouveau ne siègera aux assemblées d'associations de droit public, conséquence des votes émis lors du conseil communal d'avril dernier. L'ouverture et la transparence sont des éléments importants en politique, de surcroît à l'échelon communal.

Le clin d'oeil du chaisard

Depuis toujours, le Conseil communal se réunissait dans la salle des Mariages située Rue Général Thys à Dalhem. Cette salle **inaccessible** à toutes les personnes qui, comme moi, se déplacent difficilement est momentanément, je l'espère, abandonnée. Les réunions du Conseil communal se déroulent actuellement dans le réfectoire de l'école communale de Mortroux.

Pourtant plusieurs **cérémonies officielles**, susceptibles d'intéresser tout le monde, se sont déroulées dans cette salle (Armistice, jumelage Mortroux-Mortroux, remise du trophée du mérite sportif,...).

Pour permettre l'accessibilité à tous un projet d'aménagement du bâtiment est en cours. Un architecte a été mandaté pour étudier la faisabilité des travaux et proposer un avant-projet. J'attends avec impatience que l'architecte donne le feu vert et que les travaux puissent commencer. Ces travaux (sachant qu'il en reste d'autres) permettront à Dalhem de se conformer aux législations en vigueur pour l'accès des **Personnes à Mobilité Réduites** aux bâtiments publics.



Lors de tous les conseils, je me bats pour que les **PMR** ne soient pas oubliées. Se retrouver chaisard peut arriver à n'importe qui en moins de temps qu'il ne faut pour le dire (une mauvaise chute, un accident de circulation, un AVC, ...).

Lors du conseil du 31 janvier dernier, nous avons voté un nouveau cahier des charges pour des logements sociaux à Warsage. J'approuve évidemment la construction de ces logements sociaux mais je désapprouve que rien n'y soit prévu pour les **PMR**. Je me suis donc abstenu convaincu que les **Personnes à Mobilité Réduite** doivent également avoir accès à ce type de logements.

J'étudie actuellement plusieurs projets concernant les personnes qui rencontrent, dans leur vie de tous les jours, des problèmes de déplacement.

Des remarques ou des idées à ce sujet? loic@youshould.com

Loïc OLIVIER

Modules scolaires de Mortroux



Lors du Conseil du 28 février 2013 le point 25 inscrit à l'ordre du jour s'intitulait «Destination des anciens modules scolaires de MORTROUX, rue de Cruxhain – Désaffectation – Confirmation» - «Projet de partenariat public-privé sous

la forme de la constitution d'un droit emphytéotique – Accord de principe».

Il s'agit d'un projet d'aménagement des modules de l'ancienne école de Mortroux pour en faire des appartements de type transit pour Personnes à Mobilité Réduite. Pour la petite histoire, lors de la mise en place de ces modules en 1995, il avait été promis aux riverains que, dès la nouvelle école construite, ces «baraquements» seraient démontés et enlevés.

Avant la présentation du point, une représentante des habitants du quartier remet une pétition au Bourgmestre afin de reporter le point et d'organiser une concertation avec les habitants.

Mr le Bourgmestre préfère discuter du point et demande notre avis.

Vu le souhait des habitants, nous proposons en effet de reporter le point et d'organiser d'abord une réunion avec ces derniers. Le Bourgmestre persiste et passe la parole à l'architecte pour qu'il explique son projet. S'ensuit une longue discussion très chaotique où le Bourgmestre laisse parler le public. Finalement, il n'a d'autre choix que de suivre notre avis : reporter le point et organiser la réunion de concertation.

Cette réunion a lieu le 11 mars : le projet est présenté en détail et les habitants présents posent des questions et émettent des remarques notamment quant au caractère social du projet et aux promesses faites précédemment.

Depuis, le Conseil n'a plus entendu parler du projet, et pourtant... Les habitants du quartier ont reçu une lettre du groupe MR de Dalhem s'attribuant les mérites de l'abandon du projet et de la recherche d'une autre affectation des terrains ainsi libérés.

Quels débats au Conseil?



Nous avons eu notamment une communication du bureau d'étude en charge de la problématique des **inondations à Warsage**. Ce dossier, très complet, nous a été fourni avant le Conseil. Nous avons pu

l'étudier, poser des questions précises et émettre des remarques prises en considération par ce bureau. Les échevins du tourisme et des travaux nous ont également présenté leurs communications, l'une présentant «le tunnel élément nouveau de relance du tourisme» et l'autre à propos de la sécurité routière. Nous n'en avons eu connaissance qu'à leur lecture au Conseil, nos questions ont donc été posées «sur le tas», ce qui est dommage. Si nous avions pu en prendre connaissance préalablement au Conseil, nous aurions pu échanger nos idées.

Autre débat, celui concernant le **Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil**, très important puisqu'il règle les droits et devoirs des conseillers. Nous l'avons étudié attentivement et avons fourni nos remarques à temps pour que le Collège les examine avant le Conseil. Ainsi, lors du Conseil il y a eu argumentation Majorité/Opposition et certaines de nos propositions ont été acceptées. Il est dommage cependant que notre attention n'ait pas été attirée sur un point du règlement concernant le Procès Verbal du Conseil déjà présent lors de la précédente mandature mais non appliqué. Après le Conseil, il apparaît que ce point sera dorénavant appliqué à la lettre ayant comme conséquence de **vider le PV de sa substance** puisque les interventions des conseillers ne seront plus notées. Cela induit malheureusement un **manque flagrant d'information de la population**. Pour corriger cette décision du Collège vous trouverez sur **notre site** (ou auprès de nos membres) les **rapports des Conseils communaux** qui relateront les discussions sur les différents points mis à l'ordre du jour.

L'équipe du Renouveau est à votre service !



Serge BELLEFLAMME

*Conseiller communal
Administrateur à la RVH*

0477/36.91.29
serge.belleflamme@skynet.be



France HOTTERBEE

*Conseiller communal
Cheffe de groupe Renouveau*

0473/93.72.56
France.hotterbeex@skynet.be



Joseph CLOES

*Conseiller communal
Conseiller de Police*

0495/59.14.03
joseph.cloes@skynet.be



Loïc OLIVIER

Conseiller communal

0485/11.65.21
loic.olivier@youshould.com



Francis DELIEGE

Conseiller communal

0492/61.66.34
frdeliege@hotmail.com



Alexandre HEBERT

*Conseiller communal
Président du Renouveau*

0485/67.67.95
alexandre.hebert@uclouvain.be



Philippe STEENEBRUGGEN

Conseiller communal

0475/92.92.80
steenebruggen@skynet.be



Josine VONCKEN

Conseiller CPAS

0494/61.67.59
gjoncken@hotmail.com



Martin LUTHERS

Conseiller CPAS

0496/57.69.66
martoon7@hotmail.com



Carine LADURON

Conseiller CPAS

0477/42.04.27
pm.laduron@skynet.be



Laurent CLAES

Conseiller CPAS

0476/34.66.58
contact@laurent-claes.net

A vos agendas ...

**Le dimanche 29 septembre,
le groupe Renouveau vous
invite à participer à
sa balade annuelle.**

Bientôt plus d'informations ...